

A AFFICHER !

SNUEP INFOS!



F.S.U.

Un Site, un Mail !

<http://www.snuep.com>

snuepnat@snuep.com

Lettre d'information du Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

N°66 du 15/02/07

Après le succès de la grève du 8 février, Les suites de l'action

Communiqué de l'intersyndicale du Second degré

**CNGA, FEP-CFDT, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC-CSEN, SNLC-FAEN,
SNEP-FSU, SNES-FSU, SNETAA EIL, SNFOLC, SNPEFP-CGT, SNUEP-FSU, SUNDEP, UNSEN-
CGT**

Publication du Décret de Robien Face à la provocation, le second degré encore plus déterminé

Le Ministère de l'Education nationale a annoncé la publication imminente au journal officiel du décret sur les obligations de service des enseignants du second degré (1).

Ce décret fait pourtant l'objet d'un refus de l'ensemble de la profession qui s'exprime avec force depuis maintenant cinq mois.

Officialisant ce texte au lendemain d'une grève qui a rassemblé comme celle du 18 décembre plus de 50% des personnels des lycées et collèges, et à la veille du début des vacances par zone du mois de février, le Ministre de l'Education nationale, G. de Robien, qui n'a cessé de nier la mobilisation et d'en dénigrer les raisons, se livre ainsi à une nouvelle provocation.

Refusant toute prise en compte des demandes des personnels et de l'intersyndicale du second degré, s'obstinant à évoquer son souci de l'équité quand il ne s'agit que de se donner la possibilité de supprimer des postes à n'importe quel prix, G. de Robien n'a cessé d'afficher son mépris pour les enseignants. Il porte aujourd'hui l'entière responsabilité d'un risque majeur de détérioration de la situation dans les établissements.

La détermination des personnels, comme celle de l'intersyndicale du second degré, reste entière. L'action va se poursuivre, pendant la période des vacances de février et au delà, avec toujours les mêmes objectifs :

- abrogation du décret sur les obligations de service et rétablissement des postes supprimés
- ouverture de discussions sur la prise en compte de la charge de travail des enseignants

L'intersyndicale du second degré

- appelle à amplifier les actions locales décidées par les personnels et menées en recherchant le soutien des parents d'élèves.
- invite ses syndicats dans les départements et les académies à prendre, dans la période du 12 février au 9 mars, des initiatives communes (grèves, manifestations, rassemblements, etc.) en liaison, notamment, avec les réunions des Comités techniques paritaires,
- **fixe, dès maintenant, après le succès de la grève et des manifestations du 8 février, un nouveau rendez-vous unitaire au Ministre de l'Education nationale pour une action à la mi-mars.**

L'intersyndicale appelle les personnels à se réunir en AG pour organiser leur protestation auprès du Ministre (motions, pétitions, etc...), pour s'adresser aux parents d'élèves afin d'expliquer le sens de leur combat et pour débattre des modalités de mise en œuvre des actions proposées.

(1) décrets publiés au JO du 13 février 2007-02-15

- **Communiqué de l'interfédérale de l'éducation**

FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education

Après le 8 février : les personnels n'en resteront pas là

Les fédérations de l'éducation, FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education considèrent que la journée de grève et de manifestations du 8 février a constitué un succès marquant la détermination de personnels à obtenir satisfaction sur leurs revendications : la défense du service public d'éducation, le refus des suppressions de postes, les salaires et l'emploi, le retrait des mesures autoritaires imposées par le ministre (notamment projet de décret sur les obligations de service et projet de décret sur les EPEP...)

Or le ministre refuse obstinément d'entendre ; pire, il se livre à une véritable provocation en annonçant par exemple la publication imminente au journal officiel du décret sur les obligations de service des enseignants du second degré. Il porte aujourd'hui l'entière responsabilité d'un risque majeur de détérioration de la situation dans les établissements. L'action ne peut que se poursuivre.

Les fédérations appellent à amplifier les actions locales. Elles invitent leurs organisations dans les départements et les académies à prendre, dans la période du 12 février au 9 mars, des initiatives communes (grèves, manifestations, rassemblements, etc.) en liaison, notamment, avec les réunions des Comités techniques paritaires, comme c'est déjà les cas dans les académies de Lille, Aix-Marseille, Rouen. Elles se retrouveront début mars pour envisager une nouvelle initiative nationale pour l'ensemble de l'éducation si le ministre persiste dans son refus d'entendre les revendications.

- **Réunion des fédérations de la Fonction publique :**

Les six fédérations de fonctionnaires CGT, FO, UNSA, FSU, Solidaires, CFTC ont décidé le 16 février d'adresser une « lettre ouverte » au premier ministre. Elles dénoncent le mutisme du ministre de la fonction publique après la forte mobilisation du 8 février dernier. Elles demandent au premier ministre l'ouverture immédiate de négociation et donc un arbitrage avant le 2 mars 2007 pour régler le contentieux salarial et lancer une véritable refonte de la grille indiciaire de la Fonction publique permettant une réelle reconnaissance des qualifications et un développement des déroulements de carrière. Il s'agit également de défendre l'emploi publique par un gel immédiat des suppressions en cours et des créations statutaires partout où cela s'avère nécessaire et d'améliorer immédiatement les conditions de vie et de travail.

Les six fédérations se réuniront dès le 5 mars pour faire le point et décider, si le premier ministre ne répond pas à leur demande, des suites à donner à la mobilisation du février. Elles n'excluent pas dans ce cadre, un nouvel appel à la grève ;

Affaire R. Veillet : le communiqué du SNUEP

Le Premier Ministre doit rendre justice à Roland VEUILLET et mettre fin à l'entêtement du Ministre de L'Education Nationale

Roland Veillet, Conseiller Principal d'Éducation, a été sanctionné en 2003 par une « mutation d'office » de Nîmes à Lyon. Il s'agissait à l'évidence de réprimer les activités militantes et syndicales d'un collègue.

Depuis lors, Roland Veillet a reçu l'appui d'un certain nombre d'organisations syndicales.

A l'issue de plusieurs actions et recours de Roland Veillet, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'état (CSFP) s'est prononcé le 25 janvier 2005, pour l'annulation de toute forme de sanction à l'encontre de ce collègue.

Mais la sanction n'est toujours pas levée, plus de trois ans après la décision disciplinaire et près de deux ans après l'avis du CSFP, il est toujours à Lyon, loin de son poste de l'époque.

Aujourd'hui, après 48 jours de grève de la faim, Rolland Veillet est hospitalisé et sa vie est en péril car le Ministre De Robien persiste dans l'entêtement et le cynisme en faisant état d'un « abandon de poste ».

Le SNUEP.fsu s'associe aux démarches entreprises et aux communiqués publiés par la FSU, le SNES et d'autres organisations syndicales.

Le SNUEP demande au Premier Ministre de ne pas attendre qu'il soit trop tard pour prendre lui-même la décision qui s'impose en prononçant enfin l'annulation de la sanction qui frappe Rolland Veillet.

Mutations : Calendrier du mouvement

- **Mouvement spécifique** :

Suite à notre demande en intersyndicale, la commission de ce 8 février est reportée au 6 mars à 14 h.

- **Mouvement INTER ,Calendrier des CAPN**

(on peut penser que cela ne changera plus....)

CPE : Mercredi 21 mars matin

PLP : Mercredi 21 mars après-midi - Jeudi 22 et vendredi 23 mars

Permanence au national de 9 h 30 – 23 h pendant ces trois jours.

Numéros de téléphones à utiliser par tous les collègues :

08 72 90 42 11 - 01 45 80 14 95 - 01 45 65 02 56 - 01 45 65 02 69

Les demandes de mutations sont étudiées dans l'ordre du code des disciplines : en premier l'enseignement général (L/H, L/A, L/alld , L/esp, M/S,) qui sera « vu » le mercredi et le jeudi puis, ce même jeudi, les disciplines industrielles et enfin, les disciplines tertiaires le vendredi.

Questions aux candidat(e)s à l' élection présidentielle

Vous trouverez ci-après les 10 questions que le secrétariat national du SNUEP vient d'envoyer aux principaux candidat(e)s à l'élection présidentielle (à l'exception de ceux de l'extrême-droite) . Nous publierons les réponses, dans la mesure où elles ne seront pas trop longues !

Pour défendre notre métier et l'enseignement professionnel il faut que les PLP et CPE se fassent entendre pendant la campagne électorale. L'intervention au niveau national ne saurait suffire, il est absolument nécessaire que chacun intervienne dans les débats publics, les blogs, forums....

DIX QUESTIONS AUX CANDIDAT(E)S A L'ELECTION PRESIDENTIELLE

- 1) Dans une société de plus en plus complexe où les connaissances augmentent de manière exponentielle et où le niveau de culture commune est un élément déterminant du bien vivre ensemble, **faut-il accroître la durée de la scolarité obligatoire ?**
Dans ce cadre, pensez-vous que la quasi-totalité d'une classe d'âge puisse atteindre le niveau du baccalauréat, quitte à proposer à certains jeunes des parcours scolaires diversifiés dès le collège ?
- 2) Le **SNUEP** estime que l'échec scolaire doit être traité par des professionnels dans le système éducatif. Nous estimons que, dès le collège et pour les jeunes les plus démotivés, des structures de re-motivation, à faibles effectifs, seraient nécessaires. Il s'agirait de redonner à ces élèves le sens et le goût des études en les regroupant par pôles d'intérêts (sports, musique, arts plastiques, nature et environnement, aide aux personnes et solidarité, champs professionnels...) lesquels seraient alors la matière principale, à l'image de ce qui se fait dans l'enseignement professionnel. L'objectif restant de les réinsérer dans l'une des trois voies et de les amener au moins au niveau BAC ou de leur permettre d'avoir un diplôme de niveau V. **Que pensez-vous de cette proposition ?**
- 3) La formation professionnelle et singulièrement la formation initiale sont un des facteurs déterminants de la compétitivité économique de notre pays et nécessite une élévation permanente des niveaux de qualification pour comprendre et maîtriser les évolutions technologiques. Celles-ci sont si rapides que la capacité d'adaptation devient la principale qualité du jeune qui veut s'insérer durablement. Outre les savoirs professionnels à mettre sans cesse à jour, ce sont les connaissances et la culture générale qui conditionneront directement les capacités des jeunes, futurs salariés, à s'adapter aux évolutions des métiers et à progresser dans leur carrière. **Partagez-vous ce point de vue ?**
- 4) Parce qu'il se déroule dans une seule entreprise, qu'il favorise plus l'adaptation à un poste de travail qu'il ne valorise l'enseignement général, **pensez-vous que l'apprentissage soit le système de formation le plus à même de donner aux jeunes ces capacités d'adaptation et les outils qui leur permettraient de profiter pleinement de la formation tout au long de la vie ?**
- 5) Toutes les statistiques montrent que l'apprentissage enferme les apprentis au niveau où ils rentrent à cause notamment d'un développement insuffisant des enseignements généraux.

Depuis une dizaine d'années, les relances de l'apprentissage aux niveaux V et IV correspondent à une stagnation, voire à une régression, des taux de poursuites d'études, d'accès au niveau Bac et à l'enseignement supérieur, alors qu'il serait nécessaire, comme le préconisent tous les économistes, que ces taux augmentent. **Estimez-vous, comme nous le faisons, que la publicité : « Du CAP au diplôme d'ingénieur par l'apprentissage » est mensongère, dans la mesure où ce cursus ne se vérifie jamais et que son développement forcé, notamment aux niveaux V et IV, est un frein à la progression des indicateurs scolaires pré-cités ?**

- 6) Notre pays souffre de discriminations avec toutes les conséquences sociales que l'on connaît. Par définition l'entrée d'un jeune en apprentissage est tributaire de la signature du contrat par l'employeur. De fait et selon tous les sociologues, l'apprentissage est essentiellement blanc et masculin. **Ce système de formation vous paraît-il le plus approprié pour lutter contre toutes les inégalités face à la formation et particulièrement celles liées aux origines des jeunes ?**
- 7) Sachant qu'aucune statistique ne démontre que les apprentis s'insèrent globalement mieux que les jeunes issus de la voie scolaire, le SNUEP ne comprend pas la promotion effrénée qui est faite à l'apprentissage, d'autant qu'il ne présente pas les qualités d'une formation adaptée à notre temps. Les arguments affichés et utilisés pour justifier cette promotion nous semblent contraires à la réalité et nous sommes bien obligés d'en déduire que les véritables raisons sont ailleurs : s'agirait-il de fournir une main d'œuvre à bon marché et formatée aux seuls intérêts des entreprises ? **Allez-vous enfin redonner la priorité à l'enseignement professionnel public complètement oublié et asphyxié ces dernières années ?**
- 8) La décentralisation n'a pas eu les bénéfices escomptés. Elle est catastrophique pour le mouvement des personnels ; le transfert des IUFM aux universités autonomes risque de remettre en cause l'unité nationale de la formation des enseignants, les inégalités se creusent entre les régions...**Allez-vous remettre en cause le désengagement de l'Etat dans de nombreux domaines ou, tout au moins, mettre en place des systèmes nationaux de régulation pour éviter les dérives et les inégalités ou étendre encore la décentralisation et si oui dans quels domaines ?**
- 9) Une étude récente montre que les traitements des enseignants ont subi une perte de 20 % de pouvoir d'achat ces vingt dernières années. Dans le même temps les charges de travail se sont accrues tandis que le métier d'enseignant devenait plus difficile à exercer. Quelles mesures comptez-vous prendre pour revaloriser notre métier et augmenter nos salaires afin de rattraper les pertes de notre pouvoir d'achat?
- 10) Après des années de restrictions budgétaires, nos établissements manquent cruellement de moyens en personnels d'enseignement et d'éducation, beaucoup trop sont en situation de précarité, des filières entières ont été démantelées... Pour restaurer toutes ses capacités de formation, répondre aux besoins de la société en matière de qualifications et aux attentes des familles et des jeunes, dont beaucoup restent à la porte des lycées professionnels faute de place, **êtes-vous favorable à la mise en œuvre d'une loi de programmation pour l'enseignement professionnel public ?**